

LE PAS DE CALAIS : communes de Aire-sur-la-Lys, Arques, Beaumetz-les-Cambrai, Bellone, Billy-Berclau, Bourlon, Brebières, Calonne-sur-la-Lys, Campagne-les-Wadrecques, Carvin, Clairmarais, Corbehem, Courcelles-les-Lens, Dourges, Douvrin, Dury, Écourt-St-Quentin, Eperlecques, Épinoy, Étaing, Évin-Malmaison, Fleurbaix, Gouy-sur-Bellonne, Graincourt-les-Havrincourt, Haisnes-les-la-Bassée, Havrincourt, Hénin-Beaumont, Hermies, Houle, Inchy-en-Artois, Laventie, Leforest, Lestrem, Libercourt, Lorgies, Marquion, Metz-en-Couture, Meurchin, Neuve-Chapelle, Oignies, Oisy-le-Verger, Oye-Plage, Palluel, Pronville, Quiestède, Quiéry-la-Motte, Racquinghem, Recourt, Richebourg, Ruminghem, Saily-sur-la-Lys, Sains-les-Marquion, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Folquin, Saint-Floris, Saint-Omer, Saint-Venant, Sauchy-Lestrée, Serques, Tortequenne, Trescault, Violaines, Wardreques, Wittes.

LA SOMME : communes de Épehy, Heudicourt.

L'AISNE : communes de Aubencheul, Barsy, Beaurevoir, Becquigny, Clairfontaine, Fesmy-le-Sart, Fontenelle, Gouy, Hirson, La Flamengrie, Le Nouvion-en-Thiérache, Molain, Mondrepuis, Oisy, Pappleux, Prémont, Ribeauville, Rocquigny, Saint-Martin-Rivière, Serain, Vaux-Andigny, Vendhuille.

Afin de ne pas vous trouver en défaut, nous vous conseillons vivement de vous renseigner auprès du garde de la Fédération s'occupant de la commune limitrophe.
Sous toutes réserves d'erreur ou d'omission.